

# Retour à la Bonbonnière

Le syndic Jean-Noël Goël a communiqué «*une bonne nouvelle*» aux conseillers mardi soir. Les délais seront tenus concernant les travaux de rénovation de l'immeuble incendié de la Bonbonnière. Comme prévu initialement, les premiers locataires (soit rez, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étage) pourront réemménager avant Noël, tandis que pour ceux des combles et des sur-combles, le délai a été fixé à juin 2016. ● JOL